



Bulletin de santé du végétal - Auvergne

n°38 du 18/10/2011

Grandes cultures

Colza

Réseau Colza 2011-2012

18 des 20 parcelles déclarées à ce jour dans le réseau Auvergne ont fait l'objet d'observations en ce début de semaine, du 17 au 18 octobre 2011.

Stades des Cultures

3 parcelles (17% des parcelles observées en ce début de semaine) ont atteint le stade 6 feuilles sans le dépasser, les autres se répartissant entre 7 et plus de 10 feuilles étalées.

Charançon du bourgeon terminal

Le vol des charançons vers les parcelles de colza est très net depuis le relevé du début de la semaine dernière : les 18 pièges sur végétation relevés en ce début de semaine ont tous donné lieu à des captures, avec 38 charançons piégés en moyenne, pour une dispersion allant de 2 à 335 prises, 10 des 18 pièges fournissant 10 captures ou plus.

Sur le réseau Auvergne, depuis les toutes premières captures enregistrées au relevé du 20 septembre, une présence a été détectée - au moins 2 captures - sur 19 des 20 parcelles ayant fait l'objet d'au moins 2 relevés du piège sur végétation.

On peut donc considérer que l'on est maintenant en pleine période de risque sur l'ensemble de la région. Pour mémoire, il n'y a pas de seuil de risque pour ce ravageur. Etant donné la nuisibilité potentielle - destruction du cœur - des larves et l'impossibilité de les contrôler directement, il est considéré que la seule présence des adultes sur les parcelles constitue un risque, pour une période de risque s'étalant de la présence révélée par les captures à l'automne au décollement du bourgeon, à reprise de végétation, l'accumulation des pontes sur les pétioles se faisant progressivement en cas de non contrôle.

Grosse Altise d'hiver

Adultes : les captures se poursuivent dans les pièges enterrés avec un cumul de 77 prises se répartissant de 1 à 21 insectes piégés dans 9 des 12 parcelles ayant fait l'objet d'un relevé en ce début de semaine, indiquant qu'une certaine activité des adultes se maintient, sans risque direct pour les cultures mais justifiant ensuite un examen régulier des plantes pour évaluer le risque larves.

.../...

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, rédigé par le Cetiom, Arvalis,, le CTBL et les Chambres d'Agriculture de l'Allier, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Cantal, les Ets Cassier, Limagrain, Ets Chassin, Jeudy SA, Sica Bb, Sarl Bastin, les lycées de Marmilhat, Neuvy, Durdat-Larequille et Le Breuil/ Couze, Ets Combronde, Tardif, Tivagrain, Phytosem, Descreaux, Dodat, Coopaca, Thivat Venuat, Fredon, Agrisudest Centre, Altitude, Equation, Coop Eurea, SAS Trescarte, Agri Centre, le Ceta Val de Morge, le Ceta Limagne, Val Limagne.coop et des agriculteurs.



Larves : les toutes premières larves (5% de plantes avec présence) sont repérées sur une nouvelle parcelle parmi les 10 ayant fait l'objet d'une observation sur pétioles en ce début de semaine.

Pour mémoire, il convient d'évaluer régulièrement le risque larve à l'automne, avec un seuil fixé à 70 % de plantes avec présence, sachant que les éventuels traitements de semence et contrôle du charançon du bourgeon terminal peuvent concourir à limiter les populations.

Pucerons

Une présence de pucerons verts est rapportée sur 3 des 6 parcelles ayant fait l'objet d'une observation spécifique en ce début de semaine, avec 2 % de pieds porteurs pour une parcelle au stade B6 et 15 à 30 % pour 2 parcelles à 10 feuilles ou plus.

La plus grande partie des parcelles ont aujourd'hui dépassé la limite de la période considérée de plus grand risque de transmission des viroses, fixée à 6 feuilles.

Baris

Des captures sont rapportées en pièges enterrés et en pièges sur végétation. Cet insecte – considéré comme peu nuisible pour les cultures - vole vers les colzas pour partie à l'automne puis au printemps. A ne pas confondre avec les charançons du bourgeon terminal dans les cuvettes, dont il s'en distingue très nettement (cf photos ci-dessous).

Charançon du bourgeon terminal

Photos CETIOM

Baris



Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances régionales. La Chambre Régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures. Action pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

Directeur de Publication: Jacques Chazalet, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture
Coordonnées référent: François Roudillon (CA 03) - froudillon @allier.chambagri.fr 04-70-48-42-42
Publication Hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation